

N° 2025-142

**CONSTRUCTION DES LOCAUX ADMINISTRATIFS  
ET DU CENTRE TECHNIQUE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
LES VERSANTS D'AIME - DÉSIGNATION DU LAURÉAT  
DU CONCOURS DE MAÎTRISE D'ŒUVRE**

L'an deux mil vingt-cinq le 17 décembre, le Conseil communautaire dûment convoqué le dix décembre, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président.

Michel GOSTOLI est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes BERARD Patricia, CHAMOUSSIN Bernadette, DUCHOSAL Sylviane, LIMONTA VERTHIER Muriel, MAIRONI-GONTHIER Corine, PAVIET Rose, VILLIEN Michelle MM. SPIGARELLI Lucien, BOUTY Georges, DUC Jacques, FAVRE Didier, GOSTOLI Michel, HANRARD Bernard, PELLICIER André, SILVESTRE Jean-Louis, URBAIN Xavier, VIBERT Christian.

Absents excusés :

Mmes FAGGIANELLI Evelyne (donne pouvoir à Mme Patricia BERARD), FAVRE Maryse (donne pouvoir à Mme Michelle VILLIEN), MARTINOD Marie (donne pouvoir à Mme Corine MAIRONI-GONTHIER),

M. BOCH Jean-Luc (donne pouvoir à M. Michel GOSTOLI)

Absents :

Mme ASTIER Fabienne, GIROD-GEDDA Isabelle

MM. BROCHE Richard, MARCHAND-MAILLET Thierry, TRAISSARD Robert, VILLIBORD Guillaume.

En exercice : 27

Présents : 17

Absents : 10

dont pouvoirs : 4

**Date de publication :** 23 décembre 2025 au 23 février 2026

Monsieur André PELLICIER quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Le Président rappelle par délibération n°2025-090 en date du 14 Mai 2025, que le Conseil communautaire a approuvé le lancement d'une procédure de concours restreint de maîtrise d'œuvre pour la construction des locaux administratifs et du centre technique de la Communauté de communes Les versants d'Aime, ainsi que les éléments de consultation et la composition du jury de concours.

Un avis de d'appel public à la concurrence a été publié le 19 mai 2025 avec une date limite de remise des candidatures fixée au jeudi 19 juin 2025.

A l'issue de ce délai il a été constaté que 39 plis ont été reçus dans les délais.

Le jury, désigné par délibération n°2025-090, s'est réuni le 11 juillet 2025 afin de se prononcer sur la recevabilité et l'admission des candidatures. A cette occasion, le jury a écarté une candidature jugée incomplète.

Le jury a ensuite procédé à l'analyse des 38 candidatures afin de désigner 4 candidats admis à concourir pour la deuxième phase du concours.

A l'issue de la réunion de jury, les 4 équipes suivantes ont été admises à concourir pour la deuxième phase :

- Atelier Nicolas Pellicier Architecture/Hors Les Murs
- Studio Cappa
- Design & Architecture
- A-TEAM

Dans un deuxième temps, une visite du site a été organisée le mardi 29 juillet 2025 avec les 4 équipes admises.

Les éléments nécessaires afin de répondre à la deuxième phase ont été adressés aux candidats sur la plateforme dématérialisée de marchés publics le 1<sup>er</sup> août 2025 avec une date limite de remise des offres fixée au vendredi 31 octobre 2025.

A l'issue de ce délai il a été constaté que les 4 équipes admises ont déposé une offre.

Le jury s'est réuni le vendredi 28 novembre 2025 afin de procéder à l'analyse des projets selon les critères énoncés dans le règlement de consultation, dans le respect des conditions d'anonymat les projets étaient identifiés par des couleurs.

A l'issue de cette analyse, le jury a désigné à l'unanimité le projet « rose » comme lauréat du concours et n'a pas souhaité procéder au classement des trois offres suivantes.

Le jury a ensuite procédé à la levée de l'anonymat, l'équipe lauréate du concours est :

- ATELIER NICOLAS PELLICIER ARCHITECTURE

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 20
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 20
- nombre de votes « pour » : 20
- nombre de votes « contre » : 0

Considérant l'avis émis par le jury lors de la réunion du 28 novembre 2025,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique et notamment ses articles R.2162-15 et suivants,

VU la délibération n°2025-090 en date du 14 mai 2025 relative au lancement d'un concours pour le choix d'un maître d'œuvre pour la construction des locaux administratifs et du centre technique de la Communauté de communes Les Versants d'Aime,

DÉSIGNE l'équipe représentée par l'Atelier Nicolas Pellicier Architecture lauréate du concours restreint de maîtrise d'œuvre pour la construction des locaux administratifs et du centre technique de la Communauté de communes Les Versants d'Aime.

AUTORISE le Président à engager les négociations en vue de la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre avec l'équipe lauréate le cas échéant.

AUTORISE le versement aux trois autres équipes représentées respectivement par le STUDIO CAPPA, A-TEAM et DESIGN&ARCHITECTURE, une prime dont le montant de 24 000 € est inscrit dans le règlement de consultation.

DIT que les crédits nécessaires au règlement de ces primes sont inscrits au budget 2025.

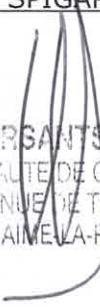
FAIT ET DÉLIBÉRÉ LE 17 DÉCEMBRE 2025.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire de séance,  
Michel GOSTOLI



Le Président,  
Lucien SPIGARELLI



LES VERGANTS D'AIME  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
1002, AVENUE DE TARENTAISE  
BP 60 - 73212 AIME LA PLAGNE CEDEX